

Le vélo pour tous

De la pratique de loisir à la pratique quotidienne, il n'y a qu'un tour de roue. Le Département des Landes enrichit chaque année son linéaire de voies vertes et de pistes cyclables avec de nouveaux enjeux à la clé.

Depuis longtemps, le Département favorise la réalisation d'itinéraires cyclables. En 2006, l'adoption du schéma départemental des pistes cyclables a marqué un tournant afin de poursuivre cet effort, d'en régler les principes et de préciser les attributions d'aides départementales pour créer de nouveaux rubans cyclables. « *Cet élan pour développer la pratique cyclable sur le territoire s'est déployé autour de trois critères d'éligibilité : la création d'un maillage continu, la desserte des équipements structurants tels les établissements scolaires, les équipements sportifs, les centres-bourgs, et la réalisation de linéaires cyclables en site propre afin de sécuriser la pratique du vélo* », expose Frédérique Lémont, directrice de l'Environnement au Conseil général.

Aujourd'hui, le vélo n'est plus seulement un moyen de locomotion permettant des pratiques de loisirs et touristiques mais tend à devenir une alternative aux déplacements routiers. Outre ses vertus, déclinées sur le plan environnemental et sanitaire, il s'offre une nouvelle dynamique avec une pratique favorisée au quotidien. « *Notre priorité est de permettre aux habitants des territoires d'être les premiers utilisateurs du réseau cyclable. C'est une solution de déplacement et c'est pourquoi nous soutenons une logique de développement pour relier les services intercommunaux, communaux, les équipements...* », affirme Lionel Causse, conseiller général en charge de l'environnement.

D'autres défis à relever

Par le biais de son schéma départemental, le Conseil général apporte appui, animation et financements aux communautés de communes et



Après le littoral, les itinéraires cyclables vont aussi se développer à l'intérieur des terres

communautés d'agglomération. Les subventions comprises entre 20 et 30 % du montant des travaux, sont destinées à créer les axes complémentaires aux itinéraires cyclables existants. « *Nous privilégions actuellement les lignes Est-Ouest et les projets de l'intérieur. Parallèlement, nous avons bénéficié dans le cadre du schéma régional porté par le GIP Littoral de fonds importants pour la création de pistes Nord-Sud. Les aides croisées de l'Union européenne, de l'État, du Conseil régional et du Conseil général ont contribué à apporter jusqu'à 80 % des financements pour ces nouveaux itinéraires* », explique Lionel Causse.

Jusqu'à présent, ces financements ont permis de développer les infrastructures littorales. Toutefois, côté Landes intérieures, des projets émergent notamment autour du Parc national des Landes de Gascogne, de la Communauté de communes du Marsan ou encore du Pays morcenais. « *La future programmation de l'Union européenne pour 2013-2020 représente un enjeu important pour la promotion*

du cyclable dans l'intérieur de nos territoires. Les nouvelles orientations sont discutées à l'échelon régional pour la mise en œuvre du futur plan », ajoute-il.

« *Nous avons une autre étape en vue avec la constitution d'un réseau de professionnels (loueurs, réparateurs) capables d'apporter des services aux cyclistes près des axes cyclables* » conclut Frédérique Lémont.

Les itinéraires cyclables landais seront alors structurés efficacement pour tous les usages.

LEXIQUE VOIE VERTE OU PISTE CYCLABLE ?

L'une est ouverte à plusieurs types de pratiques non motorisées.

Ainsi, peut-on y croiser vélos, rollers, piétons, poussettes, fauteuils roulants...

L'autre est dédiée aux seuls vélos.

Les deux sont en site propre, c'est-à-dire qu'elles bénéficient d'un espace spécifique séparé de la route.